CEWE S.A.S – 12-18 Boulevard Victor Hugo– 92110 Clichy
Tel. : 01 80 21 04 50 / Fax : 01 80 21 04 48

Règlement complet de l'opération commerciale : **Jeu concours Noël 100 millions de mercis**

Société organisatrice :

CEWE (ci-après la « ***Société Organisatrice »***), SAS inscrite au RCS de NANTERRE sous le n° B 325 695 260, au capital social de 1.100.000 euros, dont le siège social est situé 12-18 Boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.

1. *Dénomination de l'Opération commerciale*

L'opération commerciale est intitulée **Jeu concours Noël 100 millions de mercis** ou l'Opération dans la suite du règlement.

2. *Déroulement de l'Opération*

La durée de l'Opération s'étend du **2 novembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus**. Chaque client qui passera **une commande supérieure ou égale à 30 euros TTC sur la période du 2 novembre 2026 au 30 novembre 2026 inclus**, sur le site cewe.fr, le logiciel de création CEWE ou l'application photo CEWE, participera automatiquement à une loterie de l'opération commerciale dont les tirages au sort seront effectués tout au long de la durée du jeu, soit une fois par semaine, les dates exactes déterminées sont les suivantes : le 10 novembre 2026, le 17 novembre 2026, le 24 novembre 2026 et le tirage au sort final aura lieu le 2 décembre 2026. Le participant aura potentiellement la chance d'être sélectionné comme l'un des gagnants d'un des **lots mis en jeu.** Cf le descriptif des lots défini à l'article 6.

Au total, 100 personnes seront tirées au sort sur toute la durée du jeu.

3. *Périmètre géographique de l'Opération*

France métropolitaine

4. *Produits objet de l'Opération*

L'Opération concerne les **commandes d'une valeur égale ou supérieure à 30 euros TTC** des clients sur cewe.fr sur la période définie ci-dessus (ci-après les « *Produits* ») effectuées par l'intermédiaire de l'un des canaux de commande habituels (site Internet, application photo, logiciel de création) de votre service photo CEWE. Les commandes effectuées sur les bornes photo ne seront pas prises en compte.

5. *Participants*

La participation à l'Opération est ouverte aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Les participants devront s'être inscrits sur le site, s'être connectés sur leur espace compte avec leur adresse email valide et avoir passé une commande d'une valeur égale ou supérieure à 30 euros TTC durant la période de l'Opération.

Chaque nouvelle commande passée par le participant, respectant les conditions de valeur et de période, donnera une chance supplémentaire au participant de gagner.

À défaut d'adresse email valide, le participant sera exclu de l'Opération sans qu'il soit possible pour lui d'effectuer un quelconque recours du fait de l'impossibilité de l'organisateur de contacter le participant par email comme indiqué dans l'article 7.

Ne peuvent participer à l'Opération les employés de la Société Organisatrice. En cas de fraude ou de tentative de fraude dûment constatée, la Société Organisatrice, nonobstant la mise en œuvre de poursuites judiciaires, pourra procéder à l'exclusion d'un ou plusieurs professionnels.

6. *Lot pour l'Opération*

Les lots gagnants de la loterie de l'Opération commerciale sont :

De la part de l'entreprise CEWE :

Dix livres photo, format A4 paysage, couverture rigide, 26 pages, papier satiné, hors modèles créatifs payants et hors options supplémentaires (effets relief, boîte cadeau, pochette souvenirs ou emballage cadeau) ou tout autre choix de livre photo dont la valeur remboursée sera d'un montant maximum de 42,40 euros TTC. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 42,40 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 mars 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création ou sur l'application photo CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix puzzles photo Premium de 100 pièces, au format paysage ou portrait, hors modèles créatifs payants et hors cartes de vœux. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 26,90 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr ou sur le logiciel de création CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix calendriers au format mural A4 portrait ou paysage, simple ou double page, sur papier satiné, hors modèles créatifs payants et hors options supplémentaires (support en bois ou emballage cadeau « Merry Christmas ») ou tout autre choix de calendrier photo dont la valeur remboursée sera d'un montant maximum de 23,90 euros TTC. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 23,90 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création ou sur l'application photo CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix lots de dix magnets photo carré, hors modèles créatifs payants. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 21,90 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création ou sur l'application photo CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix tirages photo encadrés, au format portrait ou paysage (10 × 15 cm), avec couleur du cadre au choix. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 19,90 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr ou sur le logiciel de création CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix porte-clés format rectangulaire (6 × 4,5 cm), portrait ou paysage, hors modèles créatifs payants. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 16,90 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création ou sur l'application photo CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix posters photo premium, au format 20 × 30 cm, portrait ou paysage, sur papier satiné, avec ou sans modèles créatifs payants, hors options supplémentaires (cadres, porte-poster en bois ou fixations adhésives Powerstrips de Tesa®) ou tout autre choix de poster dont la valeur remboursée sera d'un montant maximum de 14,35 euros TTC. Frais de traitement et d'envoi inclus, hors livraison express. Valeur maximale du gain : 14,35 euros TTC. Votre code doit être renseigné dans votre Panier, rubrique « Code promo », code valable une seule fois jusqu'au 31 janvier 2027. Utilisable sur le site www.cewe.fr, sur le logiciel de création ou sur l'application photo CEWE. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

Dix e-cartes cadeaux d'une valeur de 10 euros, utilisables sur tous les produits et sur tous les canaux de commande : le site cewe.fr, le logiciel de création CEWE et l'application mobile CEWE. L'e-carte cadeau est à commander sur cewe.fr avant le 31 janvier 2027. Elle est valable pendant trois ans à compter de sa date de création. Les gagnants seront informés dans un délai maximal de 7 jours suivant le tirage au sort. L'offre n'est cumulable ni avec une autre promotion en cours ni avec la remise PassPhoto.

De la part des marques partenaires :

Center Parcs :
Un séjour offert pour 6 personnes dans un cottage Confort ou Premium dans l'un des domaines Center Parcs en France au choix, avec une date d'arrivée entre le 01/01/2027 et le 31/12/2027, d'une durée de 4 jours et 3 nuits (hors vacances scolaires et jours fériés). Réservable uniquement avant le 31/01/2027. Offre valable sur l'hébergement seul (hors prestations annexes), suivant les dates et catégories de cottages indiquées. Offre soumise aux disponibilités selon un stock alloué à cet effet (jusqu'aux 30 derniers cottages). Offre exclusivement réservée à des personnes physiques, non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres en cours ou promotions. Elle ne s'applique pas à une réservation déjà effectuée ni lors de séjours consécutifs et non échangeable contre de l'argent ou une autre prestation. Valeur indicative du lot : 900-1400 euros HT.

Moulinex :
Quatre lots Moulinex sont mis en jeu : deux air fryers Easy Fry and Grill XXL, d'une valeur unitaire de 199,99 euros TTC et 2 air fryers Easy Fry Oven and Grill, d'une valeur unitaire de 249,99 euros TTC. Chaque gagnant se verra attribuer un appareil. Les quatre gagnants seront désignés lors du tirage au sort prévu le 2 décembre 2026. Un email leur sera envoyé afin qu'ils puissent accepter leur lot et communiquer leurs coordonnées postales. Les lots seront expédiés directement aux gagnants par CEWE, aux adresses communiquées, dans un délai de 15 jours à compter de la réception par CEWE de la réponse de chaque gagnant. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'email l'informant de son gain, son lot sera réattribué. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces.

instax™ :
Cinq lots instax™ sont mis en jeu. Chaque lot comprend un appareil photo instantané instax mini 12™ et un bipack de films instax mini™, pour une valeur unitaire de 98,98 euros TTC. Plusieurs coloris d'appareils sont mis en jeu. Les gagnants seront désignés lors du tirage au sort prévu le 2 décembre 2026. Un email leur sera envoyé afin qu'ils puissent accepter leur lot et communiquer leurs coordonnées postales. Les lots seront expédiés directement aux gagnants par CEWE, aux adresses communiquées, dans un délai de 15 jours à compter de la réception par CEWE de la réponse de chaque gagnant. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain, son lot sera réattribué. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces.

Blanc Bonnet :
Dix lots sont mis en jeu, chacun composé d'un bonnet et d'une écharpe en laine rouge, fabriqués en Auvergne-Rhône-Alpes. La valeur unitaire de chaque lot est de 60 euros TTC. Les dix gagnants seront désignés lors du tirage au sort prévu le 2 décembre 2026. Un e-mail leur sera envoyé afin qu'ils puissent accepter leur lot et communiquer leurs coordonnées postales. Les lots seront expédiés directement aux gagnants par l'équipe Blanc Bonnet, aux adresses communiquées, dans un délai de 7 jours à compter de la réception par CEWE de la réponse de chaque gagnant. Les frais de livraison seront pris en charge par Blanc Bonnet. Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain, son lot sera réattribué. Les lots ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces.

Les lots seront répartis de la manière suivante :

Premier tirage au sort, le 10 novembre 2026 : **seize dotations CEWE** seront attribuées à des personnes ayant participé au jeu du 2 au 9 novembre 2026 dans l'ordre suivant du tirage au sort : deux livres photo format A4 Paysage, deux puzzles 100 pièces, deux calendriers format A4, deux lots de magnets photo carré, deux tirages encadrés, deux porte-clés format rectangulaire, deux posters photo premium format portrait ou paysage et deux e-cartes cadeaux de 10 euros.

Deuxième tirage au sort, le 17 novembre 2026 : **seize dotations CEWE** seront attribuées à des personnes ayant participé au jeu du 10 au 16 novembre 2026 dans l'ordre suivant du tirage au sort : deux livres photo format A4 Paysage, deux puzzles 100 pièces, deux calendriers format A4, deux lots de magnets photo carré, deux tirages encadrés, deux porte-clés format rectangulaire, deux posters photo premium format portrait ou paysage et deux e-cartes cadeaux de 10 euros.

Troisième tirage au sort, le 24 novembre 2026 : **seize dotations CEWE** seront attribuées à des personnes ayant participé au jeu du 17 au 23 novembre 2026 dans l'ordre suivant du tirage au sort : deux livres photo format A4 Paysage, deux puzzles 100 pièces, deux calendriers format A4, deux lots de magnets photo carré, deux tirages encadrés, deux porte-clés format rectangulaire, deux posters photo premium format portrait ou paysage et deux e-cartes cadeaux de 10 euros.

Quatrième tirage au sort, le 2 décembre 2026 : **cinquante-deux dotations** seront attribuées dans l'ordre suivant du tirage au sort parmi l'ensemble des participants au jeu : **trente-deux dotations CEWE** et **vingt dotations partenaires**.

Dotations CEWE : quatre livres photo au format A4 paysage, quatre puzzles de 100 pièces, quatre calendriers au format A4, quatre lots de magnets photo carrés, quatre tirages encadrés, quatre porte-clés rectangulaires, quatre posters photo premium au format portrait ou paysage et quatre e-cartes cadeaux de 10 euros chacune.

Dotations partenaires : un séjour pour six personnes dans un cottage Confort ou Premium, dans l'un des domaines Center Parcs en France, au choix ; deux air fryers Easy Fry and Grill XXL de la marque Moulinex ; deux air fryers Easy Fry Oven and Grill de la marque Moulinex ; cinq appareils photo instantanés instax mini 12™, accompagnés chacun d'un bipack de films instax mini™ et dix ensembles de bonnets et d'écharpes en laine rouge fabriqués en Auvergne-Rhône-Alpes de la marque Blanc Bonnet.

7. *Modalités d'information du Gagnant*

À l'issue de chaque tirage au sort prévu à l'article 2, les gagnants seront informés par e-mail de la dotation qui leur a été attribuée, telle que définie à l'article 6, dans un délai maximal de sept jours à compter de la date du tirage au sort.

Sous réserve de l'accord préalable et spécifique des gagnants, la Société Organisatrice pourra publier leur prénom et l'initiale de leur nom, dans les newsletters CEWE afin de faire la publicité de l'Opération,

Le gagnant peut refuser cette publication sans que ce refus n'ait d'incidence sur l'attribution ou la remise du Lot. Il peut retirer son consentement à tout moment en contactant la Société Organisatrice à l'adresse suivante : contact@cewe.fr

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

8. *Droits du Gagnant de l'Opération*

Chaque gagnant aura la faculté de céder le Lot à un tiers, sous réserve que cette cession soit compatible avec la nature du Lot, les conditions d'utilisation fixées par le fournisseur du Lot et les lois applicables.

Dans tous les cas, le Lot ne pourra donner lieu à aucune remise de sa contre-valeur en numéraire, à aucun échange, ni à aucun remplacement à la demande du gagnant.

9. *Changement / indisponibilité / actualisation des Lots*

La Société Organisatrice se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, notamment en cas d'indisponibilité, de rupture de stock, d'arrêt de production, de difficulté d'approvisionnement, de défaillance d'un fournisseur ou de force majeure, de modifier les dotations de la marque CEWE ou de la part de ses partenaires et de les remplacer par des Lots d'une valeur au moins équivalente, que ce soit en cas d'indisponibilité des Lots ou pour des circonstances exceptionnelles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

10. *Modalités de remise du Lot*

À l'issue du tirage au sort final du 2 décembre 2026, les gagnants des dotations partenaires (Center Parcs, Moulinex, instax™ et Blanc Bonnet) recevront un email de CEWE les informant de leur gain et les invitant à en confirmer la bonne réception et à indiquer leur adresse (postale ou email selon la nature du lot) pour recevoir leur lot. Ils sont invités à vérifier leur dossier de courriers indésirables. Après réception de cette confirmation, le service client de CEWE ou le partenaire concerné fera parvenir la dotation à l'adresse indiquée par chaque gagnant.

Un second email précisera au gagnant que sa dotation sera expédiée à l'adresse qu'il aura indiquée, soit par CEWE, soit directement par le partenaire concerné.

Pour les dotations des marques partenaires, en l'absence de réponse du gagnant au premier email dans un délai de quinze jours à compter de son envoi, la dotation sera réattribuée à un autre participant. Cette réattribution ne pourra avoir lieu qu'une seule fois. Le nouveau tirage au sort sera effectué dans les mêmes conditions que le premier, et sera effectué dans un délai de 5 jours, une fois le précédent délai de quinze jours passé. Si le nouveau gagnant ne répond pas dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi de l'email l'informant de son gain, la dotation sera retournée à la marque partenaire concernée.

Les codes permettant de bénéficier des dotations CEWE seront envoyés par email aux gagnants concernés, sans qu'aucune confirmation de leur part soit requise. Si ces codes ne sont pas utilisés dans les délais indiqués dans les mentions légales propres à chaque lot, les dotations correspondantes seront considérées comme perdues.

Les éventuels frais d'expédition du Lot seront à la charge de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires. Si le gagnant refuse le Lot ou ne permet pas sa remise, les frais de retour pourront être mis à la charge de ce dernier.

Lorsque la remise du Lot est effectuée par les services postaux ou par un transporteur, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du Lot ou d'avarie imputable à ce tiers.

Il appartiendra au gagnant, au moment de la signature du bon de réception du Lot, de vérifier que celui-ci n'a subi aucun dommage (emballage ou Lot lui-même), du fait du transport.

En cas de dommage constaté, le gagnant pourra refuser le Lot et adresser une réclamation écrite auprès de la Société Organisatrice dans le délai de 15 jours. S'il l'accepte néanmoins, il devra émettre des réserves dans le bon de réception qu'il remettra au transporteur.

11. *Modalités de participation à l'Opération*

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par les participants.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice.

Les contestations relatives à l'Opération devront être adressées par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : contact@cewe.fr, dans un délai de 15 jours à compter de la réception du lot.

12. *Frais de participation*

Les frais de participation à l'Opération sont à la charge du participant.

13. *Annulation ou modification du présent règlement*

La Société Organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, fraude, tentative de fraude, incident technique, indisponibilité d'un prestataire, impossibilité matérielle, évolution légale ou réglementaire, ou tout autre motif

légitime, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'Opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les modifications des conditions de l'Opération seront publiées sur le site en ligne cewe.fr et pourront être demandées en appelant le Service Client CEWE au 09 80 09 00 97 (prix d'un appel local).

14. *Disponibilité du règlement de l'Opération*

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Le règlement sera disponible sur le site en ligne cewe.fr et pourra être demandé en appelant le Service Client CEWE au 09 80 09 00 97 (prix d'un appel local).

15. *Traitement des données personnelles*

Responsable du traitement

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'Opération sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de responsable du traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Finalités et bases légales du traitement

Les données personnelles collectées auprès des participants (nom, prénom, adresse électronique, date des achats sur la période de l'Opération, montant de ces achats, puis adresse postale et numéro de téléphone pour les gagnants des Lots partenaires) sont traitées aux fins suivantes :

 gestion de la participation à l'Opération, vérification de l'éligibilité, organisation du tirage au sort, attribution et remise du Lot au gagnant, sur le fondement de l'exécution du règlement de l'Opération, qui constitue un engagement contractuel entre la Société Organisatrice et chaque participant ;

 prévention de la fraude sur le fondement de l'intérêt légitime de la Société Organisatrice ;

 communication de l'identité des gagnants aux partenaires fournissant le(s) lot(s), aux fins de livraison sur le fondement de l'exécution du règlement, et en newsletters après consentement de leur part comme indiqué dans la partie 7 de ce règlement.

Destinataires des données

Les données sont destinées aux services internes de la Société Organisatrice en charge de la gestion de l'Opération, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants (transporteur en charge de la livraison des lots) et partenaires (pour la remise de certains Lots), dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution de leur mission.

Durée de conservation

Les données des participants non gagnants sont conservées pendant la durée du jeu augmentée du délai nécessaire à la gestion des éventuelles contestations, puis supprimées, dans la limite de trois ans à compter du dernier contact actif. Les données des gagnants sont conservées pendant la durée nécessaire à la remise du Lot et aux obligations comptables et fiscales applicables.

Droits des personnes

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, le cas échéant, de portabilité de ses données, du droit de donner des directives sur le sort de ses données après son décès, ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque le traitement repose sur celui-ci. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande, accompagnée d'un justificatif d'identité, à l'adresse indiquée ci-dessous. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (« CNIL »), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

CEWE SAS
12-18 Boulevard Victor Hugo - Bâtiment E-conic 92110 CLICHY
protectiondesdonnees@cewe.fr

16. *Droit applicable*

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de différend, les participants et la Société Organisatrice s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement. À défaut de résolution amiable, les tribunaux français seront compétents.